

2004-2005

Rapport annuel de gestion



Ce document est tiré du
Rapport annuel de gestion 2004-2005
du ministère des Transports

*Centre de gestion
de l'équipement
roulant*

Québec 



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2004-2005

Centre de gestion de l'équipement roulant

- 103 MESSAGE DU DIRECTEUR
- 104 LETTRE DE DÉCLARATION
- 107 RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION
DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET
DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES
- 108 PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
- 109 COMITÉ CONSULTATIF
- 110 STRUCTURE DE L'ORGANISATION ET
RESSOURCES HUMAINES
- 112 FAITS SAILLANTS
- 113 PROFIL DE LA CLIENTÈLE 2004-2005 POUR CHACUN
DES PRODUITS ET SERVICES
- 118 RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE
- 120 PROFIL DU PARC DE VÉHICULES
- 123 ACQUISITIONS ET VENTES DE VÉHICULES
- 126 VEILLE TECHNOLOGIQUE
- 127 RÉALISATIONS 2004-2005
- 142 PERSPECTIVES 2005-2006
- 143 ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

Je suis fier de présenter les résultats atteints au cours de l'exercice 2004-2005. Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a terminé sa huitième année d'existence en tant qu'unité autonome de service, année qui a été marquée par une expansion de son marché. Cette croissance est attribuable à la recherche continue de nouveaux clients. Les stratégies de la dernière année ont été concentrées principalement sur la recherche de clients désireux de confier la gestion globale de leur parc de véhicules au CGER.

Pour assurer l'expansion de son marché, le CGER a misé sur la promotion de ses analyses en gestion de parc de véhicules auprès d'organismes publics. Ces analyses permettent de faire valoir les connaissances du CGER en cette matière et proposent aux organismes publics des solutions de gestion globale de parc de véhicules.

Le CGER a également pu progresser en adoptant de nouvelles façons de faire qui ont permis d'améliorer son efficacité, sa rentabilité, sa gestion des opérations et, par le fait même, la qualité de ses produits et services ainsi que la satisfaction de sa clientèle dont le taux global a été de 94 % en 2004-2005. Parmi ces nouvelles façons de faire, notons l'accréditation ISO 9001:2000 de l'ensemble des activités du CGER et la révision de son plan stratégique, de ses indicateurs et de ses cibles par l'École nationale d'administration publique (ENAP).

Je suis conscient que l'atteinte des résultats en 2004-2005 repose sur la participation du personnel. Je profite de l'occasion pour souligner leur précieuse collaboration à la réussite du CGER et je les remercie chaleureusement. Je désire également remercier tous les clients du CGER de leur confiance et de leur compréhension ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à faire avancer le CGER par leurs conseils, leur appui et leurs encouragements.



GÉRARD BRICHÂU
Directeur

Ce document constitue le huitième rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant. Les résultats, l'information et les états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant qui y sont présentés relèvent de la responsabilité du directeur, des gestionnaires et des responsables de secteur du Centre. Ceux-ci sont donc tous cosignataires de cette déclaration. Leur responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées dans le rapport ainsi que sur la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le Plan d'action 2004-2005.

La Direction du CGER a maintenu, tout au long de l'exercice financier 2004-2005, des systèmes d'information et des mesures de contrôle destinés à assurer la réalisation des objectifs fixés dans l'entente de gestion et dans le Plan d'action.

De plus, la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programmes du ministère des Transports s'est assurée du caractère plausible et de la cohérence de l'information présentée dans le présent rapport annuel, sauf pour ce qui est de la section sur les états financiers 2004-2005. Au terme de sa mission d'examen, elle a produit un rapport de validation.

À notre avis, les données présentées dans le *Rapport annuel de gestion 2004-2005* correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2005.

La direction :



GÉRARD BRICHAU,
directeur



MARC-ANDRÉ BOIS,
*chef par intérim du Service de l'ingénierie
et des acquisitions*



ALAIN COSSETTE,
chef du Service des opérations



CLAUDE OTIS,
chef du Service à la clientèle

Les gestionnaires d'exploitation régionale (GER), les gérants de service et les responsables de secteur :



GILLES BÉDARD,
GER de la Chaudière-Appalaches



CARL GAUTHIER,
responsable de l'analyse opérationnelle



CLAUDE PEPIN,
GER de l'Ouest-de-la-Montérégie



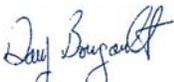
JEAN BÉGIN,
GER de Montréal



RICHARD HOTT,
GER de la Mauricie et
du Centre-du-Québec



BERNARD PRÉMONT,
responsable de l'analyse de gestion de parc



DANY BOURGAULT,
gérant de service par intérim pour l'atelier
de Québec



FRANCINE LALONDE,
responsable de la gestion des ressources
humaines



JACQUES RIOUX,
GER du Bas-Saint-Laurent



SERGE BRAULT,
gérant de service pour l'atelier d'Anjou



LAVAL LAROUCHE,
GER du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibou-
gamau



CÉLINE ROUTHIER,
responsable de l'administration et des
finances



GORDON BREEN,
GER des Laurentides-Lanaudière



JEAN-LUC LEBLANC,
GER de la Côte-Nord



ALAIN VALLÉE,
responsable de la formation et du support
à la clientèle



GHISLAIN DOMINGUE,
GER par intérim de l'Est-de-l'Abitibi



PIERRE LESSARD,
GER de l'Ouest-de-
l'Abitibi-Témiscamingue



FRANÇOIS WISEMAN,
responsable des systèmes d'information



YVES DOYON,
GER de l'Outaouais



ALAIN MARQUIS,
responsable du soutien aux opérations



ÉGIDE WHITTON,
GER de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



LANGIS DUMONT,
GER de l'Est-de-la-Montérégie



MICHEL MAURAIS,
GER de l'Estrie



MARTINE FRENETTE,
responsable des communications



CHRISTIAN PAQUET,
GER de Québec

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, à l'exception des états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces informations incombe à la Direction du CGER.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence générale de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen. Ce rapport ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à prendre des renseignements, à utiliser des procédés analytiques, à réviser des calculs, à obtenir des pièces justificatives et à discuter sur l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, les indicateurs, les données et les explications contenus dans le rapport annuel de gestion ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.



LOUISE BOILY

Directrice de la vérification interne et de l'évaluation de programmes

Ministère des Transports

Québec, octobre 2005

Le Centre de gestion de l'équipement roulant a été la première unité autonome de service relevant du ministère des Transports. Il gère un parc de plus de 6 528 véhicules et équipements connexes, 5 510 lui appartenant et 1 018 qu'il entretient et répare selon une tarification horaire. Un réseau de 60 ateliers de mécanique et de 2 points de service répartis sur l'ensemble du territoire du Québec relève également du Centre. La mission, la vision, les objectifs généraux et les valeurs de l'organisation se trouvent dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Dans le but de favoriser une gestion éclairée du CGER, le Comité consultatif doit conseiller le sous-ministre quant aux cibles et aux objectifs annuels à fixer. Il a également à fournir son avis sur le plan d'action et les résultats atteints par le CGER. Les membres de ce comité sont nommés par le sous-ministre des Transports et sont des représentants de l'industrie de la fabrication et de la gestion d'équipement roulant, de la clientèle et du personnel. Le directeur du Centre de gestion de l'équipement roulant participe aux délibérations du Comité consultatif. En 2004-2005, les membres du Comité consultatif étaient :

JACINTHE DUCHARME,

conseillère en organisation du travail, Syndicat de la fonction publique du Québec;

JEAN DUGRÉ,

directeur territorial du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ministère des Transports;

MICHEL DUMAS,

chef du Service des transports, Sûreté du Québec;

GUY CHARBONNEAU,

directeur du matériel roulant et des ateliers, Ville de Montréal;

JEAN ROBITAILLE,

directeur général, Kenworth Montréal.

Le directeur du CGER a rencontré, le 1^{er} juin 2004, les membres du Comité consultatif pour leur faire part des résultats atteints en 2003-2004 et pour leur présenter les cibles et les indicateurs fixés dans le Plan d'action 2004-2005. Après cette présentation, les membres ont notamment fait les commentaires suivants :

- la cible pour l'indicateur de l'augmentation des revenus provenant de clients autres que le MTQ devrait être formulée en revenu et non en pourcentage;
- la cible pour l'indicateur de la compétitivité des tarifs sera dorénavant des taux de location de 30 % inférieurs à ceux du marché;
- la méthode de calcul de l'engagement en ce qui concerne la conformité des véhicules devrait être revue de sorte que tout véhicule fonctionnel mis à la disposition d'un client en attendant celui qu'il a commandé soit considéré comme devant être conforme, c'est-à-dire incluant l'ancien véhicule conservé ou un autre fourni ou loué par le CGER;
- la cible pour l'indicateur de l'autofinancement devrait être de 100 %, excluant les contributions du gouvernement du Québec;
- l'objectif relatif à la veille technologique et environnementale devrait être formulé comme suit : « Intégrer au moins un nouvel équipement ou une nouvelle technologie à valeur environnementale dans un but d'expérimentation ».

Le 31 mai 2005, le directeur du CGER rencontrait les membres du Comité consultatif pour leur présenter les résultats atteints au regard du Plan d'action 2004-2005 ainsi que les objectifs et les indicateurs prévus dans le Plan d'action 2005-2006. Il est à noter qu'une membre du Comité, madame Jacinthe Ducharme, a été remplacée par madame Carmelle Giguère, coordonnatrice au Service de l'organisation du travail, des relations de travail et de la sous-traitance au Syndicat de la fonction publique du Québec. Les membres ont fait les commentaires suivants relativement aux résultats atteints en 2004-2005 :

- les durées de vie utile de certaines catégories de véhicules doivent être revues;
- le service de dépannage mécanique du CGER devrait être accessible aux organismes publics qui désirent bénéficier uniquement de ce service.

Le CGER est composé d'un centre administratif situé à Québec ainsi que de 60 ateliers de mécanique et de 2 points de service répartis en 16 zones d'exploitation régionale. La clientèle peut donc bénéficier des services du CGER dans l'ensemble du Québec. La carte des régions où le CGER offre ses services se trouve dans la rubrique « Nos ateliers de mécanique » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Le CGER compte 427 employés, dont plus de 340 travaillent en région. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux comprend des gestionnaires, des professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que des employés de bureau.

L'effectif du CGER selon la catégorie d'emplois

au 31 mars 2005

CATÉGORIE D'EMPLOIS	EFFECTIF							
	RÉGULIER		OCCASIONNEL		TOTAL		%	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Cadre	33	28	0	0	33	28	7,50 %	6,55 %
Professionnel	16	18	4	2	20	20	4,55 %	4,68 %
Technicien	34	36	6	4	40	40	9,07 %	9,37 %
Personnel de bureau	29	29	26	20	55	49	12,50 %	11,48 %
Ouvrier	131	122	161	168	292	290	66,38 %	67,92 %
TOTAL	243	233	197	194	440	427	100 %	100 %

Un tableau présentant l'effectif du CGER selon les corps d'emplois et le statut d'emploi (régulier et occasionnel) se trouve à la section « Ressources humaines » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

L'effectif du CGER par régions administratives et selon la catégorie d'emplois

au 31 mars 2005

RÉGION	CADRE		PROFESSIONNEL		FONCTIONNAIRE		OUVRIER		TOTAL	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Centre administratif	15	13	19	20	47	43	14	12	95	88
Zone de l'Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue	1	1	0	0	4	3	14	21	19	25
Zone de l'Est-de-l'Abitibi	1	0	0	0	2	3	19	13	22	16
Zone du Bas-Saint-Laurent	1	1	0	0	3	3	15	14	19	18
Zone du Centre-du-Québec	0	0	0	0	0	0	16	17	16	17
Zone de la Chaudière-Appalaches	1	1	0	0	5	5	20	19	26	25
Zone de la Côte-Nord	1	1	0	0	3	3	8	9	12	13
Zone de l'Estrie	1	1	1	0	3	2	18	19	23	22
Zone de la Gaspésie	1	1	0	0	1	2	10	12	12	15
Zone des Laurentides-Lanaudière	1	1	0	0	3	3	19	20	23	24
Zone de la Mauricie	1	1	0	0	3	3	14	13	18	17
Zone de l'Est-de-la-Montérégie	1	1	0	0	2	2	13	13	16	16
Zone de l'Ouest-de-la-Montérégie	2	1	0	0	3	3	21	18	26	22
Zone de Montréal	2	2	0	0	5	4	33	31	40	37
Zone de l'Outaouais	1	1	0	0	2	2	10	11	13	14
Zone de Québec	2	1	0	0	7	6	33	31	42	38
Zone du Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	1	0	0	2	2	15	17	18	20
TOTAL	33	28	20	20	95	89	292	290	440	427

L'effectif du CGER par catégories d'emplois et selon le sexe

au 31 mars 2005

CATÉGORIE D'EMPLOIS	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Cadre	0	0	33	28	33	28
Professionnel	6	6	14	14	20	20
Fonctionnaire	57	55	38	34	95	89
Ouvrier	1	0	291	290	292	290
TOTAL	64	61	376	366	440	427
Pourcentage	14,55 %	14,29 %	85,45 %	85,71 %	100 %	100 %

L'organigramme du CGER se trouve dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

PRISE EN CHARGE DU PARC DE VÉHICULES DE LA VILLE DE MATANE

Le CGER a signé une entente de service avec la Ville de Matane en 2004-2005 afin d'assumer la gestion globale de son parc de véhicules et d'équipements. Cette entente a été établie à la suite d'une analyse de gestion de ce parc de véhicules.

INTÉGRATION DE NOUVELLES CATÉGORIES DE VÉHICULES EN CE QUI A TRAIT AUX CAMIONS D'INCENDIE

Les services de génie-conseil du CGER ont élaboré différents devis ayant trait aux camions d'incendie. En 2004-2005, quelque 14 camions d'incendie ont été acquis.

INTÉGRATION DE L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONS AU SEIN D'UN MÊME SERVICE

En 2004-2005, le CGER a fusionné son Service des opérations de l'Ouest avec celui de l'Est afin d'intégrer l'ensemble de ses activités d'exploitation au sein d'une même entité administrative.

RÉVISION DU PLAN STRATÉGIQUE DU CGER PAR L'ENAP

Le CGER a demandé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) d'analyser et de réviser son plan stratégique ainsi que les indicateurs et les cibles qu'il se fixe annuellement. Les conclusions de l'étude de l'ENAP démontrent que l'ensemble des orientations et des axes d'intervention du CGER est bien défini, qu'il est en lien avec la gestion d'équipement roulant et qu'il s'intègre avec les principes de la modernisation de l'État. L'ENAP a cependant recommandé au CGER de reformuler quelques indicateurs.

DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE DE MENTORAT

En raison du nombre important de gestionnaires d'exploitation régionale qui prendront leur retraite d'ici quelques années, le CGER a décidé de développer l'approche de mentorat. Les gestionnaires prochainement retraités pourront ainsi transmettre leur expertise en formant de nouveaux cadres.

FORMATION DES RÉPARTITEURS D'ATELIERS DE MÉCANIQUE À L'APPROCHE CLIENTÈLE

Le client est au centre de toutes les activités du CGER. La satisfaction de la clientèle est un facteur clé dans l'atteinte du succès. Le Centre oriente ses efforts vers l'élaboration d'une approche basée sur les besoins et sur la satisfaction de la clientèle. Afin de poursuivre le développement de cette approche clientèle, le CGER a formé en 2004-2005 tous ses répartiteurs d'ateliers de mécanique à cet aspect.

ACCREDITATION ISO 9001:2000 POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU CGER

En 2004-2005, le CGER a reçu sa certification ISO 9001:2000 pour l'ensemble de ses activités. Cette norme favorise l'uniformité du service offert, contribuant ainsi à accroître le rendement et l'efficacité de l'organisation, et par conséquent la satisfaction de la clientèle.

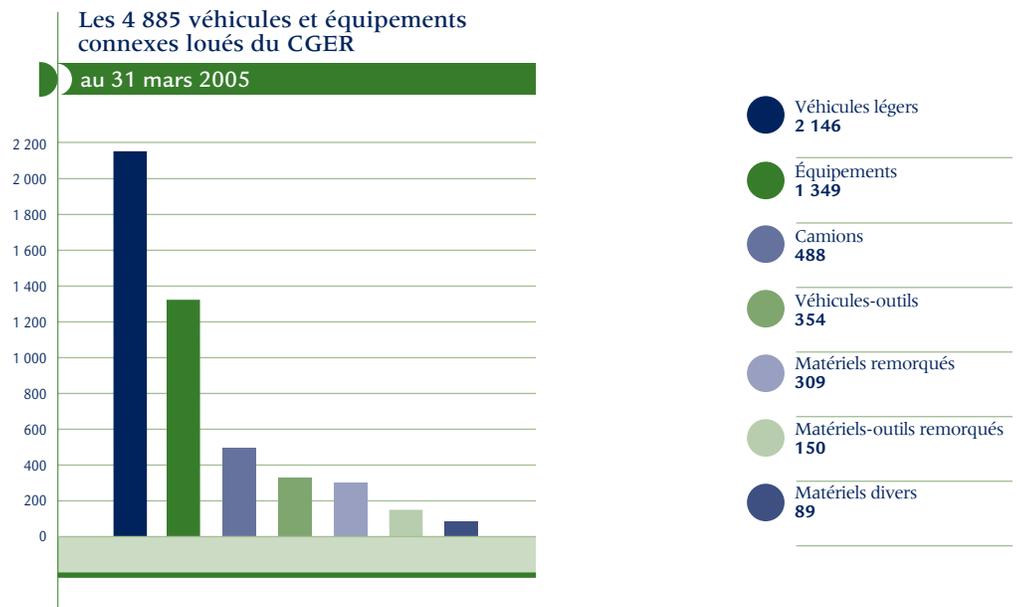
La clientèle du CGER est composée de ministères, d'organismes publics, incluant ceux des réseaux de la santé et de l'éducation, ainsi que d'organismes municipaux. Toutefois, en raison de l'importance de son parc de véhicules, le ministère des Transports demeure le principal client du CGER. Il est à noter que les ministères et organismes font affaire avec le Centre sur une base volontaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont soumis à aucune obligation à cet égard.

Les produits et services du CGER sont la location de véhicules et d'équipements connexes, l'entretien et la réparation selon une tarification horaire, l'analyse de gestion de parc de véhicules, les services de génie-conseil, la formation et la fourniture de carburant. La description de chacun des produits et services se trouve dans la rubrique « Nos produits et services » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LA LOCATION CLÉS EN MAIN DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES

La location à long terme

Au 31 mars 2005, 301 ententes de service de location clés en main avaient été conclues, dont 164 avec des ministères et organismes autres que le ministère des Transports du Québec et 34 avec des organismes municipaux. Ces ententes représentaient, au 31 mars 2005, 4 885 véhicules et équipements connexes. Le revenu annuel en 2004-2005 résultant de la location clés en main a été de 57 201 882 \$, incluant la location à court terme.



Type d'organisation (nombre)	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules
Ministère des Transports (1)	102	3 682	104	3 733	103	3 560
Autres ministères (17)	109	406	116	457	116	449
Organismes (12)	37	192	31	171	22	138
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (16)	13	43	16	53	16	60
Organismes liés au réseau de l'éducation (9)	6	20	8	24	10	32
Organismes municipaux (7)	7	32	9	44	5	21
Municipalités (32)	14	224	17	440	29	625
TOTAL	288	4 599	301	4 922	301	4 885

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

La location à court terme

Type d'organisation (nombre)	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules	Ententes	Véhicules
Ministère des Transports (1)	53	269	62	249	58	257
Autres ministères (4)	11	23	12	27	5	10
Organisme (1)	11	31	9	21	6	18
Organismes liés au réseau de l'éducation (2)	0	0	1	1	2	4
Organisme municipal (1)	0	0	1	1	1	1
Municipalités (12)	2	8	4	7	11	36
TOTAL	77	331	89	306	83	326

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN DE VÉHICULES SELON UNE TARIFICATION HORAIRE

Au 31 mars 2005, 2 144 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics étaient inscrits dans le système informatique de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. En 2004-2005, 1 018 ont été réparés et entretenus au CGER, pour un montant de 2 756 227 \$, incluant différents autres travaux effectués en atelier. Plusieurs clients de la location clés en main ont également bénéficié de ce service pour des ajouts ou des modifications à leurs véhicules et équipements totalisant la somme de 1 808 620 \$. Le service d'entretien et de réparation selon une tarification horaire a donc produit des revenus de 4 564 847 \$.



Type d'organisation (nombre)	2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	Nombre de véhicules inscrits au système d'information	Nombre de véhicules réparés ou entretenus	Nombre de véhicules inscrits au système d'information	Nombre de véhicules réparés ou entretenus	Nombre de véhicules inscrits au système d'information	Nombre de véhicules réparés ou entretenus
Ministère des Transports (1)	85	40	81	58	91	59
Autres ministères (9)	1 216	451	928	413	976	431
Organismes (10)	442	240	482	271	625	300
Organismes liés au réseau de la santé et des services sociaux (6)	5	2	3	1	4	2
Organismes liés au réseau de l'éducation (4)	94	17	87	14	92	18
Organismes municipaux (3)	7	5	9	6	12	4
Municipalités (17)	168	80	312	198	344	204
TOTAL	2 017	835	1 902	961	2 144	1 018

Un tableau présentant chacun des clients du CGER se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

L'ANALYSE DE GESTION DE PARC DE VÉHICULES

En 2004-2005, l'analyse de la gestion des parcs de véhicules de la Ville de Windsor a été menée à terme. Les analyses du parc de véhicules des villes de Baie-Comeau et de Plessisville, entreprises en 2003-2004, ont aussi été terminées. En 2004-2005, les revenus associés à ces contrats de services professionnels ont été de 26 700 \$.

De l'information supplémentaire concernant ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LES SERVICES DE GÉNIE-CONSEIL

Les services de génie-conseil sont principalement un soutien au produit location clés en main, puisqu'ils viennent éclairer les clients pour qu'ils soient en mesure de choisir un véhicule ou un équipement bien adapté à leurs besoins. Les ingénieurs de ce secteur sont également appelés à participer à des projets de recherche et de développement en vue de la conception de nouveaux produits. En 2004-2005, cinq projets spéciaux ont été conçus par le Secteur de l'ingénierie. Ces projets sont :

- la conception d'une remorque destinée au ravitaillement en carburant des hydravions;
- la conception sur mesure de camions d'intervention d'urgence pour service incendie;
- la conception sur mesure de camions autopompe, autopompe citerne et citerne pour service d'incendie;
- la conception sur mesure d'un fourgon d'utilité pour les services de travaux publics;
- l'optimisation de la conception et de l'installation des accessoires spéciaux équipant certains véhicules légers, afin d'en réduire la masse.

De l'information supplémentaire concernant ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LA FORMATION

En 2004-2005, plusieurs unités du ministère des Transports et 9 autres ministères, villes ou organismes ont eu recours aux services de formation du CGER. Plus de 20 types de cours ont été offerts, à 1 009 participants. Les revenus tirés de la formation de conducteurs en 2004-2005 ont été de 245 392 \$.

Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont été données en 2004-2005 ainsi que les participants qui les ont suivies.

Les formations données en 2004-2005

COURS DE FORMATION	MINISTÈRE OU ORGANISME	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PÉRIODE DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION
Audit sur la vérification avant départ	Ministère des Transports	64	De juillet 2004 à février 2005	64
Évaluation d'un camion de déneigement	Ministère des Transports	1	Février 2005	2
Évaluation d'équipements mobiles	Sûreté du Québec	13	Février 2005	26
Formation sur l'arrimage des charges	Ministère des Transports	13	Juin 2004	4
Formation sur l'ajustement d'un sens unique	Ministère des Transports	7	Avril 2004	4
Formation sur un camion 6-roues	Ville de Richmond	6	Février 2005	24
Formation sur chargeuse-pelleteuse	Ministère des Transports	1	Mai 2004	4
Formation sur chariot élévateur	Ministère des Transports	3	Juin 2004	8
Formation sur chariot élévateur	Usine Lapinière	12	Mai 2004	38
Formation pour l'acquisition du permis classe 3	Ministère des Transports	1	Avril 2004	16
Formation sur la compétence d'un évaluateur	Héma-Québec	1	Mai 2004	32
Formation sur la conduite préventive d'un véhicule léger	Ministère des Transports	46	Mai 2004	12
Formations diverses	Ville de Laval	472	D'avril 2004 à mars 2005	2 202
Formations diverses	Ministère des Transports	21	Septembre et octobre 2004	36
Formation sur l'éliminateur d'andain	Ministère des Transports	3	Avril et mai 2004	24
Formation sur niveleuse	Ministère des Transports	10	Février 2005	24
Formation sur niveleuse	Ville de Victoriaville	1	Février 2005	4
Formation sur planteuse à poteaux	Ministère des Transports	8	Décembre 2004	4
Formation sur camion à transmission manuelle	Ministère des Transports	3	Avril 2004	6
Formation sur l'utilisation d'un camion 10-roues	Ville de Windsor	5	Décembre 2004	23
Formation sur la vérification avant départ	Ministère des Transports	294	De mai 2004 à février 2005	266
Formation sur la vérification avant départ	Ville de Richmond	8	Février 2005	8
Formation sur un autobus	Centre hospitalier de Charlevoix	2	Avril 2004	3
Formation sur un camion-citerne	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	14	Avril 2004	4
TOTAL		1 009		2 838

De l'information supplémentaire concernant ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LA FOURNITURE DE CARBURANT

La consommation par types de carburant et selon le client

Ministère ou organisme	2003-2004			2004-2005		
	Essence	Diésel	Total	Essence	Diésel	Total
Ministère des Transports	4 085 237	7 052 065	11 137 302	4 071 577	6 777 366	10 848 943
Sûreté du Québec (carte capitale)	715 412	4 371	719 783	772 248	5 171	777 419
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	129 834	1232	131 066	207 19 1	1 743	208 934
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	89 564	525	90 089	-	-	-
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	56 420	-	56 420	47 761	118	47 879
Ministère de la Sécurité publique	38 734	30 591	69 325	31 251	28 509	59 760
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	992	-	992	1 038	-	1 038
Société de l'assurance automobile du Québec	31 112	911	32 023	-	195	195
Régie du bâtiment	16 938	-	16 938	18 748	-	18 748
Ministère de la Santé et des Services sociaux	11 073	23 157	34 230	-	-	-
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	9 979	-	9 979	16 440	-	16 440
Ministère de la Culture et des Communications	4 228	-	4 228	4 502	-	4 502
Conseil du trésor	2 221	7 648	9 869	4 697	4 955	9 652
Centre hospitalier Gatineau Mémorial	-	-	-	6 928	-	6 928
Centre hospitalier Saint-Joseph de la Malbaie	-	-	-	-	2 493	2 493
Centre de santé Vallée-de-l'Or	-	-	-	2 333	12 355	14 688
Santé et services sociaux Kamouraska	-	-	-	-	12 193	12 193
Cégep de la Malbaie	-	-	-	2 605	4 411	7 016
Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu	-	-	-	40	-	40
Société des établissements de plein air du Québec	34	20	54	31	-	31
Secteur scolaire	1 637	1 992	3 629	-	-	-
Consommation par le CGER	310 221	86 868	397 089	320 823	61 607	382 430
Ville de Matane	-	-	-	-	60	60
Ville de Richmond	-	-	-	8 504	14 958	23 462
TOTAL	5 503 636	7 209 380	12 713 016	5 516 717	6 926 134	12 442 851

De l'information supplémentaire concernant ce service se trouve à la section « Profil de la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Afin d'assurer le service partout dans la province, le Service à la clientèle, composé principalement de conseillers à la clientèle, est offert à deux endroits. Il y a une équipe à Québec et une à Montréal. Le rôle des conseillers à la clientèle est de rencontrer les différents responsables des ministères et organismes publics et de leur faire des recommandations quant à la gestion de leur parc et à leurs besoins en matière de véhicules et d'équipements connexes. La recherche de nouveaux clients ainsi que l'accroissement des ventes du CGER sont des responsabilités qui leur incombent également.

LA GESTION DES PLAINTES

En 2004-2005, le CGER a reçu 14 plaintes: 3 plaintes concernaient la qualité du diagnostic, 2 le respect des délais des travaux, 2 la fiabilité des véhicules, 2 le comportement du personnel, 1 la conformité des véhicules neufs livrés par le CGER, 1 les explications reçues du personnel des ateliers de mécanique, 1 la configuration et la conception des véhicules, 1 la proximité des ateliers de mécanique et 1 l'accueil lors d'une visite. De ce nombre, 7 ont été formulées verbalement.

Signalons que 7 plaintes provenaient du ministère des Transports du Québec, 5 de clients autres que le MTQ, 1 d'un fournisseur du CGER et 1 d'un citoyen. En ce qui a trait à l'engagement relatif au délai de réponse aux plaintes, les résultats se trouvent à la section « Réalisations 2004-2005 » du présent document.

LE SERVICE DE DÉPANNAGE MÉCANIQUE

Le CGER offre à sa clientèle un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou tout remorquage d'un véhicule ou d'un équipement connexe que le Centre a loué. L'utilisateur n'a qu'à communiquer avec le service de dépannage du CGER en composant le numéro 1888 314-CGER, et ce, peu importe l'heure ou l'endroit où il se trouve au Québec. Le tableau ci-dessous présente les données relatives au nombre d'appels reçus en 2004-2005.

Données 2004-2005 sur le Centre d'appels du CGER

MOIS	APPELS			POURCENTAGE ANNUEL
	Entrants	Sortants	Total	
Avril 2004	1 184	1 776	2 960	8,5 %
Mai 2004	1 053*	1 764	2 817	8,1 %
Juin 2004	1 055	1 764	2 819	8,1 %
Juillet 2004	929	1 507	2 436	7,0 %
Août 2004	918	1 421	2 339	6,7 %
Septembre 2004	997	1 578	2 575	7,4 %
Octobre 2004	1 301	1 436	2 737	7,9 %
Novembre 2004	591	1 710	2 301	6,6 %
Décembre 2004	1 437	2 680	4 117	11,8 %
Janvier 2005	1 145	2 416	3 561	10,2 %
Février 2005	887	2 042	2 929	8,4 %
Mars 2005	1 149	2 061	3 210	9,2 %
TOTAL	12 646	22 155	34 801	100 %

* À la suite d'un problème chez notre fournisseur de service 1 800, cette donnée a été estimée en effectuant une moyenne des 11 mois connus.

LA DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le CGER a élaboré, en avril 2001, sa Déclaration de services à la clientèle qui exprime sa volonté d'accorder la priorité à la qualité des produits et des services qu'il offre, en plaçant le client au cœur de ses préoccupations. Ce document résume les principaux engagements du CGER envers ses clients. Le Centre a voulu ainsi répondre aux attentes de sa clientèle et indiquer de quelle manière il compte y parvenir.

Les engagements spécifiques se trouvent dans la section « Déclaration de services à la clientèle » dans la rubrique « Notre service à la clientèle » du site Internet du CGER : www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

Les résultats pour l'année 2004-2005 en ce qui a trait aux engagements spécifiques se trouvent à la section « Réalisations 2004-2005 » du présent document.

Le parc total, incluant les véhicules en location, les véhicules en disponibilité, les véhicules de courtoisie et les véhicules utilisés par le CGER, comptait 5 510 unités au 31 mars 2005. Il est composé de :

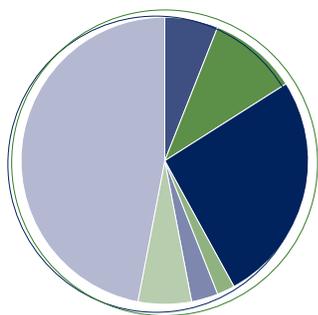
SUPER CATÉGORIE	CATÉGORIES
Véhicule léger :	berline, familiale, fourgonnette et camionnette
Camion :	6-roues, 10-roues et 12-roues
Matériel-outil remorqué :	balai, flèche remorquée, panneau à messages variables, etc.
Matériel remorqué :	remorque et semi-remorque
Véhicule-outil :	niveleuse, chargeuse, pelle, tracteur, rouleau, etc.
Équipement :	épandeur, aile, chasse-neige, compresseur, etc.
Matériel divers :	motoneige, VTT, etc.

Le parc de véhicules du CGER
au 31 mars 2005 par catégories

SUPER CATÉGORIE	CATÉGORIE	LOCATION AU MTQ		LOCATION À DES CLIENTS AUTRES QUE LE MTQ		COURTOISIE		DISPONIBILITÉ		UTILISATION PAR LE CGER		TOTAL	
		2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Véhicule léger	Automobile	95	79	383	390	24	29	64	46	49	46	615	590
	Fourgonnette	455	746	339	346	7	8	100	97	10	16	911	915
	Camionnette	762	448	142	137	20	19	133	122	67	68	1124	1 092
	Total partiel	1 312	1 273	864	873	51	56	297	265	126	130	2 650	2 597
Camion	6-roues	205	184	29	31	1	3	8	3	4	4	247	225
	10-roues	231	219	34	49	3	9	13	0	0	0	281	277
	12-roues	3	5	0	0	0	0	2	0	0	0	5	5
	Total partiel	439	408	63	80	4	12	23	3	4	4	533	507
Matériel-outil remorqué	159	141	7	9	0	0	10	9	14	13	190	172	
Matériel remorqué	295	283	26	26	0	0	14	4	2	4	337	317	
Véhicule-outil	Niveleuse	44	37	11	13	1	0	0	2	0	0	56	52
	Chargeuse	58	58	15	18	1	1	2	2	5	6	81	85
	Tracteur	59	55	30	45	1	0	2	1	0	0	92	101
	Pelle	12	10	0	1	0	0	1	0	0	0	13	11
	Souffleuse	12	12	4	5	0	0	1	0	0	0	17	17
	Rouleau	65	57	5	5	0	0	4	4	0	0	74	66
	Balai	0	1	5	7	0	0	0	0	0	0	5	8
	Chariot élévateur	8	8	0	2	0	0	0	0	6	5	14	15
	Véhicule d'incendie	0	0	10	20	0	0	0	0	0	0	10	20
	Total partiel	258	238	80	116	3	1	10	9	11	11	362	375
Équipement	1 202	1 149	133	200	12	32	88	63	4	4	1 439	1 448	
Matériel divers	68	68	16	21	0	0	2	2	3	3	89	94	
TOTAL	3 733	3 560	1 189	1 325	70	101	444*	355*	164**	169**	5 600	5 510	

* Il est important de noter que la majorité des véhicules qui ont été loués à court terme en 2003-2004 et 2004-2005 étaient en disponibilité au 31 mars de chaque année. Ces véhicules sont loués pour des périodes variant entre 6 et 10 mois, normalement entre mai et novembre.

** Plusieurs unités, autres que celles des véhicules légers, sont partagées avec des clients pour échange de service.



○ Véhicule-outil
7 %

○ Camion
9 %

○ Équipement
26 %

○ Divers
2 %

○ Matériel-outil remorqué
3 %

○ Matériel remorqué
6 %

○ Véhicule léger
47 %

LE RAJEUNISSEMENT DU PARC DE VÉHICULES

Annuellement, le CGER détermine quels sont les véhicules à remplacer à cause de leur âge, en donnant la priorité à certaines catégories essentielles à l'exécution des travaux, comme les camions de déneigement. Le calcul des durées de vie optimale des véhicules a été actualisé en 2003, et le CGER peut donc cette année établir une comparaison avec l'année 2003-2004. Les durées de vie calculées étant différentes, il n'est plus à propos de conserver 1997-1998 comme année de référence pour la mesure du rajeunissement, et c'est 2003-2004 qui deviendra dorénavant cette référence.

Une évaluation de l'état des véhicules est ensuite effectuée pour ceux dont l'âge se rapproche de cette vie optimale, et une programmation des achats est établie. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du rajeunissement du parc de véhicules du ministère des Transports pour les principales catégories. La section « Acquisitions et ventes de véhicules » du présent document indique quels sont les véhicules qui ont fait l'objet d'un remplacement en 2004-2005.

CATÉGORIE	ÂGE MOYEN		DURÉE DE VIE UTILE	POURCENTAGE DES VÉHICULES AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE UTILE	
	2003-2004	2004-2005		2003-2004	2004-2005
Automobile	4,1	4,9	7	0,9 %	2,0 %
Camionnette	3,8	4,2	7	3,8 %	6,8 %
Fourgonnette	3,8	4,6	7	1,2 %	1,9 %
Camions 10- roues	5,4	5,9	12	4,8 %	3,9 %
Camion 6-roues	6,3	6,8	15	1,9 %	1,5 %
Chargeuse	8,7	9,7	15	7,5 %	7,5 %
Niveleuse	8,1	8,1	15	20,0 %	13,2 %
Pelle	6,8	6,7	18	7,7 %	0,0 %

Même si l'âge moyen a augmenté dans sept catégories sur huit, le pourcentage de véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile s'est maintenu dans une catégorie et a même diminué dans quatre autres.

Les catégories du tableau ci-dessus représentaient 2 403 véhicules en 2003-2004 et, de ce nombre, 3,2 % dépassaient leur durée de vie utile. En 2004-2005, 4,2 % des 2 261 véhicules dépassaient leur durée de vie utile.

En plus des 5 510 unités appartenant au CGER, 1 018 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics ont été entretenus ou réparés dans les ateliers de mécanique du Centre selon une tarification horaire. Il est à noter qu'au 31 mars 2005, 2 144 véhicules et équipements connexes étaient inscrits dans le système d'information de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces 1 018 unités par grandes catégories de véhicules.

Les véhicules réparés et entretenus au CGER selon une tarification horaire

en date du 31 mars 2005

SUPER CATÉGORIE	NOMBRE DE VÉHICULES	
	2003-2004	2004-2005
Camion	59	52
Équipement	33	34
Matériel divers	49	66
Matériel-outil remorqué	55	64
Matériel remorqué	28	41
Véhicule léger	661	688
Véhicule-outil	76	73
TOTAL	961	1 018

ACQUISITIONS

En 2004-2005, le CGER a acheté 414 véhicules et équipements connexes, pour un montant de 17 914 579 \$. De ce nombre, 192 ont été acquis pour le ministère des Transports du Québec, pour un montant de 6 413 217 \$. Le CGER a également acquis 222 véhicules et équipements connexes pour d'autres ministères ou organismes publics, et ce, pour un montant de 11 501 362 \$. Il est important de noter que les données du tableau ci-dessous n'ont pas de lien avec la programmation des achats 2004-2005. Elles représentent les acquisitions réelles en 2004-2005 ainsi que les réparations capitalisables se rattachant à ces acquisitions.

Les acquisitions 2004-2005 selon la super catégorie

SUPER CATÉGORIE	MTQ		AUTRES CLIENTS		TOTAL	
	ACQUISITION	COÛT (\$)	ACQUISITION	COÛT (\$)	ACQUISITION	COÛT (\$)
Véhicule léger	133	4 042 926	127	3 681 706	260	7 724 632
Automobile	6	154 481	56	1 667 889	62	1 822 370
Fourgonnette	30	778 791	45	1 294 346	75	2 073 137
Camionnette	97	3 109 654	26	719 471	123	3 829 125
Camion	10	870 680	7	739 141	17	1 609 821
6-roues	2	171 528	-	-	2	171 528
10-roues	8	699 152	7	739 141	15	1 438 293
12-roues	-	-	-	-	-	-
Matériel-outil remorqué	4	97 131	1	15 000	5	112 131
Matériel remorqué	5	67 937	-	-	5	67 937
Véhicule-outil	2	444 323	39	5 612 309	41	6 056 632
Niveleuse	1	250 598	2	515 844	3	766 442
Chargeuse	-	-	3	529 687	3	529 687
Tracteur	1	193 725	12	991 162	13	1 184 887
Pelle	-	-	-	-	-	-
Camion à usage municipal	-	-	17	2 779 535	17	2 779 535
Balai	-	-	4	791 884	4	791 884
Souffleuse	-	-	-	-	-	-
Rouleau	-	-	-	-	-	-
Chariot élévateur et grue	-	-	1	4 197	1	4 197
Équipement	34	832 356	43	1 001 887	77	1 834 243
Matériel divers	4	57 864	5	451 319	9	509 183
TOTAL	192	6 413 217	222	11 501 362	414	17 914 579

Le CGER a acquis de nouveaux types de véhicules en 2004-2005, notamment 5 camionnettes à motorisation hybride, 1 fourgon aménagé pour les travaux publics, 2 camions d'intervention pour service d'incendie et 8 camions-citernes avec autopompe pour service d'incendie.

Le CGER a préparé en 2004-2005 plus de 127 dossiers d'acquisition de véhicules lourds ou spécialisés nécessitant des devis techniques d'achat, soit une diminution de 9,3 % de la quantité de dossiers traités par rapport à 2003-2004. En plus des nouvelles acquisitions, le CGER a notamment acheté 10 camions 10-roues destinés au déneigement, 3 chargeuses, 3 niveleuses, 1 balai d'aéroport, 4 automobiles à motorisation hybride, 19 automobiles à usage policier, 14 camions avec autopompe pour service d'incendie, 4 tracteurs avec chargeuse et rétrochargeuse, 3 balais mécaniques et 6 chenillettes ou tracteurs à usage municipal.



D'autres tableaux présentant davantage d'information concernant les acquisitions de véhicules faites pour le ministère des Transports et pour d'autres organismes publics se trouvent à la section « Profil du parc de véhicules » dans la rubrique « Qui sommes-nous? » du site Internet du CGER: www.cger.mtq.gouv.qc.ca.

VENTES

En 2004-2005, le CGER a vendu 511 véhicules et équipements connexes, pour un montant de 2 767 520 \$. Ces unités ont été vendues parce qu'elles avaient dépassé leur durée de vie utile. De ce nombre, 494 ont été vendues aux encans publics qui se sont tenus à Québec et à Montréal au printemps et à l'automne 2004, et elles ont rapporté une somme de 2 312 150 \$. Le CGER s'est également défait de 17 véhicules et équipements connexes à l'occasion d'autres ventes et d'appels d'offres, pour une somme de 455 370 \$.

Les encans et les appels d'offres publics sont gérés par le Conseil du trésor, et le CGER doit passer par ce dernier pour se défaire de ses biens. En 2004-2005, les Services gouvernementaux du Conseil du trésor n'ont pris aucuns frais pour la gestion des encans et des appels d'offres publics du CGER. Cependant, le fonds consolidé du revenu a touché 21 285 \$ pour les lots de moins de 1 000 \$. Il est donc à noter que la vente totale de véhicules et d'équipements connexes avant les frais versés au fonds consolidé du revenu était de 2 788 805 \$ et que les revenus réels du Centre sont de 2 767 520 \$. Ces revenus sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les revenus 2004-2005 tirés de la vente de véhicules et d'équipements par catégories

CATÉGORIE	ENCANS		APPEL D'OFFRES ET AUTRES VENTES		TOTAL	
	NOMBRE	MONTANT (\$)	NOMBRE	MONTANT (\$)	NOMBRE	MONTANT (\$)
Véhicule léger	234	1 181 100	6	85 031	240	1 266 131
Automobile	60	180 200	4	70 702	64	250 902
Fourgonnette	25	114 300	—	—	25	114 300
Camionnette	149	886 600	2	14 329	151	900 929
Camion	49	627 400	0	0	49	627 400
6-roues	36	352 400	—	—	36	352 400
10-roues	13	275 000	—	—	13	275 000
Véhicule-outil	23	257 000	1	185 598	24	442 598
Niveleuse	5	124 500	1	185 598	6	310 098
Chargeuse	2	48 500	—	—	2	48 500
Tracteur	3	19 500	—	—	3	19 500
Pelle hydraulique	1	15 000	—	—	1	15 000
Balai	1	11 000	—	—	1	11 000
Rouleau	11	38 500	—	—	11	38 500
Matériel divers	6	7 600	3	13 151	9	20 751
Motoneige	1	4 600	—	—	1	4 600
Autre	5	3 000	3	13 151	8	16 151
Matériel remorqué	22	13 500	0	0	22	13 500
Remorque et semi-remorque	22	13 500	—	—	22	13 500
Matériel-outil remorqué	22	18 700	1	1 100	23	19 800
Balai et matériel remorqué	7	10 400	1	1 100	8	11 500
Flèche remorquée	15	8 300	—	—	15	8 300
Équipement	91	163 150	5	170 000	96	333 150
Équipement de marquage	2	0	—	—	2	0
Équipement de déneigement	60	92 600	—	—	60	92 600
Équipement divers	29	70 550	5	170 000	34	240 550
Accessoires	47	43 700	1	490	48	44 190
TOTAL	494	2 312 150	17	455 370	511	2 767 520

L'âge et le revenu moyen de certaines catégories de véhicules et d'équipements connexes vendus en 2004-2005

CATÉGORIE	2000-2001			2004-2005		
	DURÉE DE VIE UTILE	ÂGE MOYEN	REVENU MOYEN (\$)	DURÉE DE VIE UTILE*	ÂGE MOYEN	REVENU MOYEN (\$)
Automobile**	4	7,2	2 953	7	4,89	3 941
Fourgonnette	5	8,7	2 792	7	6,16	4 608
Camionnette***	6	8	3 656	7	5,93	5 970
Camion 6-roues	8	12,35	9 509	15	12,08	9 789
Camion 10-roues	14	14,8	12 498	12	13,92	21 154
Niveleuse	17	18,7	10 561	15	13,33	51 683
Chargeuse	17	18,9	14 905	15	15,00	24 250
Pelle	18	20	9 743	18	21,00	15 000
Souffleuse	20	30,1	15 009	20	0,00	0,00

* La durée de vie utile des catégories a été révisée le 25 mars 2004

** En 1998, le prix moyen de vente d'une automobile était de 718 \$

*** En 1998, le prix moyen de vente d'une camionnette était de 2 064 \$

La recherche et le développement sont des activités essentielles à la gestion d'un parc de véhicules. Pour s'assurer du maintien de son expertise en cette matière, le CGER possède une équipe d'ingénieurs et de techniciens spécialisés en ingénierie, en recherche et en développement. Cette équipe travaille en collaboration avec différents partenaires et fournisseurs du secteur privé dans le but de maintenir une veille technologique, d'intégrer dans le parc du CGER les plus récentes innovations de l'industrie et de concevoir de nouveaux produits destinés à la clientèle. Les principales réalisations en 2004-2005 sont :

- l'élaboration d'une flèche de signalisation à commande sans fil et à installation simplifiée;
- la mise au point d'un tout nouveau système d'attache rapide pour atténuateur d'impact;
- l'introduction de nouveaux types de peinture offrant une meilleure résistance à la corrosion pour les équipements de déneigement;
- la mise au point d'une arracheuse de poteaux installée à l'arrière d'une camionnette.

De plus, en partenariat avec différentes entreprises privées, le CGER a également eu à se prononcer sur l'utilité de quelques nouveaux produits soumis dans le contexte des activités du guichet unique des fournisseurs du ministère des Transports.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant s'était fixé dans le *Plan d'action 2004-2005* neuf objectifs liés à des axes d'intervention et à six grandes orientations.

Synthèse des résultats des indicateurs 2004-2005

ORIENTATION

1

POURSUIVRE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

<u>AXE D'INTERVENTION</u>	<u>OBJECTIF</u>	<u>CIBLE</u>	<u>RÉSULTAT</u>
Mieux connaître les besoins et les attentes et améliorer le service à la clientèle	Maintenir un taux de satisfaction de la clientèle	93 %	94 %

ORIENTATION

2

DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE PARC DE VÉHICULES DES ORGANISMES PUBLICS

<u>AXE D'INTERVENTION</u>	<u>OBJECTIF</u>	<u>CIBLE</u>	<u>RÉSULTAT</u>
Développer les affaires du CGER	Augmenter les revenus provenant de clients autres que le MTQ	5 M\$	3 855 082 \$

ORIENTATION

3

PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLOYÉS POUR QU'ILS CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DU CGER

<u>AXES D'INTERVENTION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>CIBLES</u>	<u>RÉSULTATS</u>
Mobiliser le personnel	Aucun objectif en 2004-2005	Aucune cible en 2004-2005	*
Améliorer les connaissances des employés	Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel	2 %	2,76 %

* Cet indicateur est mesuré tous les deux ans. Le prochain sondage sur la mobilisation du personnel sera effectué en 2005-2006.

ORIENTATION

4

ÊTRE UN GESTIONNAIRE DE PARC RECONNU POUR SON EFFICIENCE ET SA RENTABILITÉ

<u>AXES D'INTERVENTION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>CIBLES</u>	<u>RÉSULTATS</u>
Comparer les tarifs avec ceux du marché	Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	29 %
Assurer l'autofinancement des activités du CGER	Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	98,3 %

ORIENTATION

5

ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

<u>AXES D'INTERVENTION</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>CIBLES</u>	<u>RÉSULTATS</u>
Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue dans ce secteur d'activité en Amérique du Nord	Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	79,3 %
Maintenir l'augmentation des coûts d'exploitation	Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité active équivalent temps plein comparable à celui du taux de variation des prix à la consommation	≤ 0 %	1,13 % supérieur

ORIENTATION

6

MAINTENIR UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

<u>AXE D'INTERVENTION</u>	<u>OBJECTIF</u>	<u>CIBLE</u>	<u>RÉSULTAT</u>
Assurer le développement technologique en vue d'expérimenter des équipements présentant une valeur environnementale	Intégrer au moins un nouvel équipement ou une nouvelle technologie à valeur environnementale, et ce, dans un but d'expérimentation	1	9

POURSUIVRE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Satisfaction de la clientèle

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Maintenir un taux de satisfaction de la clientèle	93 %	Pourcentage de clients satisfaits	94 %	+ 1 %

À l'automne 2004, le CGER a effectué un sondage auprès de sa clientèle. Cette dernière est constituée de clients qui ont signé une entente de service de location ou qui ont fait réparer ou entretenir leurs véhicules selon une tarification horaire ainsi que de clients du produit formation.

Le questionnaire a été posté à 578 clients. De ce nombre, 262 l'ont rempli et retourné, ce qui a donné un taux de réponse de 45 % comparativement à 46 % en 2002-2003. De tous les répondants, 37 % étaient des clients du ministère des Transports, 60 % étaient des clients provenant de différents autres ministères et organismes publics et 3 % n'avaient pas précisé leur provenance. Le taux de réponse des clients du ministère des Transports a été de 54 %, et celui des autres ministères et organismes publics de 39 %.

Le questionnaire comptait 61 questions, et le taux de satisfaction global de la clientèle du CGER a été de 94 % comparativement à 93 % en 2002-2003. Pour les répondants du ministère des Transports, ce taux a été de 93 % comparativement à 90 % en 2002-2003, et il a été de 96 % pour ceux des autres ministères et organismes, résultat identique à celui de 2002-2003.

Le calcul du taux de satisfaction de la clientèle a été établi en additionnant d'abord le nombre de réponses dans les rubriques « très satisfait » et « satisfait » et en le divisant ensuite par le nombre total de réponses aux 61 questions, excluant les réponses « sans objet ».

La satisfaction par produits et services

PRODUITS ET SERVICES	SATISFACTION 2004-2005	SATISFACTION 2002-2003
La location et la gestion de parc de véhicules	92 %	89 %
L'entretien, l'installation et la réparation de véhicules	95 %	93 %
La distribution automatique de carburant	95 %	93 %
La recherche et le développement	90 %	82 %
Les services de génie-conseil	62 %	91 %
La formation des conducteurs	98 %	98 %
Les communications du CGER	96 %	95 %

Par rapport aux résultats du sondage de 2002-2003, on note une amélioration significative du taux de satisfaction relatif à certains éléments, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :

	2004-2005	2002-2003
La conformité des véhicules neufs livrés par le CGER	97 %	90 %
Le délai de livraison des véhicules légers	95 %	88 %
Le délai de livraison des véhicules lourds*	84 %	62 %
La configuration et la conception des véhicules	94 %	87 %
Les heures d'ouverture des ateliers de mécanique	97 %	88 %
Le fonctionnement du système informatisé de carburant*	87 %	83 %
La recherche et le développement*	90 %	82 %
Le délai entre la demande d'un client et la date à laquelle une formation de conducteurs est donnée	100 %	93 %
Le service de dépannage mécanique 1 888 314-CGER	95 %	90 %

* Même si la satisfaction à leur égard a augmenté, les éléments ayant trait au délai de livraison des véhicules lourds, au fonctionnement du système informatisé de carburant ainsi qu'à la recherche et au développement devront être revus, puisqu'ils n'ont pas atteint la cible de 93 % ou qu'ils ont fait l'objet d'un nombre élevé de commentaires de la clientèle.

Certains éléments ont obtenu une cote inférieure à celle de 2002-2003, en plus de ne pas avoir atteint la cible de 93 % de taux de satisfaction. Le CGER devra par conséquent revoir ses manières de faire en ce qui a trait aux éléments suivants :

	2004-2005	2002-2003
La fiabilité des véhicules	88 %	90 %
La qualité de fabrication des véhicules	88 %	93 %
La qualité du diagnostic	92 %	94 %
Les services de génie-conseil	62 %	91 %

Ce sondage a permis au CGER de recueillir quelque 300 commentaires et suggestions. Le sondage portant sur la satisfaction de la clientèle est l'outil privilégié du CGER pour corriger et améliorer ses manières de faire.

ORIENTATION

2

DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE PARC DE VÉHICULES DES ORGANISMES PUBLICS

Volume d'affaires

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Augmenter les revenus provenant de clients autres que le MTQ	5 M\$	Revenus externes de plus qu'en 2003-2004	3 855 082 \$	- 1 144 918 \$

Le tableau ci-dessous présente les revenus 2004-2005, dont les chiffres ont été utilisés pour le calcul de cet indicateur :

REVENUS	CLIENTS MTQ	AUTRES CLIENTS	TOTAL
Location	41 943 362 \$	15 258 520 \$	57 201 882 \$
Revenus provenant des actifs transférés	798 345 \$	0 \$	798 345 \$
Travaux facturés à taux horaire	1 921 901 \$	2 642 946 \$	4 564 847 \$
Carburant	8 291 244 \$	929 848 \$	9 221 092 \$
Conception et fabrication spéciale	0 \$	1 500 \$	1 500 \$
Autres revenus (formation et analyse de gestion de parc)	43 279 \$	228 813 \$	272 092 \$
TOTAL	52 998 131 \$	19 061 627 \$	72 059 758 \$

Pour calculer cet indicateur, les revenus sont définis par les sommes facturées par le CGER pour la location de véhicules et d'équipements connexes, les travaux effectués selon une tarification horaire, la fourniture de carburant, la conception et la fabrication spéciale ainsi que la formation et l'analyse de gestion de parc de véhicules. Ils incluent également les revenus découlant des actifs transférés par le gouvernement du Québec au CGER le 1^{er} avril 1998, lesquels sont présentés comme contribution aux états financiers du CGER. Toutefois, la contribution de 1 376 000 \$ est exclue, notamment le montant de 1 096 000 \$ alloué par le ministère des Transports pour compenser le coût des espaces excédentaires non requis pour les activités du CGER et le coût des loyers supérieurs à ceux du marché. Sont également exclus les profits tirés de la vente d'actifs ainsi que certains autres revenus.

Les revenus de location du CGER en 2004-2005, les travaux effectués à taux horaire, la fourniture de carburant, la conception et la fabrication spéciale, la formation, l'analyse de gestion de parc de véhicules et les revenus découlant des actifs transférés totalisent 72 059 758 \$, dont 52 998 131 \$ provenant du ministère des Transports et 19 061 627 \$ d'autres clients.

L'augmentation des revenus tirés des produits offerts à d'autres clients que le ministère des Transports en 2004-2005 est donc de 3 855 082 \$: 19 061 627 \$ de revenus externes en 2004-2005 moins 15 206 545 \$ de revenus externes en 2003-2004.

PROMOUVOIR L'ACTION RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLOYÉS POUR QU'ILS CONTRIBUENT À LA RÉUSSITE DU CGER

Mobilisation du personnel

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Maintenir ou augmenter la mobilisation du personnel	Aucune cible en 2004-2005	Pourcentage de mobilisation du personnel	-	-

Cet indicateur est mesuré tous les deux ans. Le prochain sondage sur la mobilisation du personnel se fera à l'automne 2005. Les résultats seront présentés dans le rapport annuel de gestion 2005-2006.

Expertise et compétence du personnel

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Consacrer un pourcentage de la masse salariale à la formation de l'ensemble du personnel	2 %	Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	2,76 %	+ 0,76 %

Pour calculer le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation, il faut comptabiliser les coûts directs et indirects liés à la formation de l'ensemble des employés et diviser cette somme par la masse salariale du CGER. Les coûts directs sont notamment les frais d'inscription, les salaires des formateurs, leurs frais de déplacement et les contrats de service de formation. Les coûts indirects, quant à eux, sont les salaires des employés, les frais de déplacement ainsi que divers autres frais relatifs à la formation.

En 2004-2005, un montant de 517 633 \$ a été consacré à la formation des employés sur une masse salariale totale de 18 755 000 \$, ce qui représente 2,76 % de la masse salariale. Les coûts relatifs à la formation se répartissent de la manière suivante :

TYPE DE FORMATION	COÛT (\$)	%
Informatique :		
Bureautique, informatique, système de gestion de parc de véhicules (GUIDE)	63 438	12,26
Formation technique :		
Mécanique	293 867	56,77
Santé et sécurité au travail	16 552	3,20
Sciences de l'administration :		
Comptabilité, ressources humaines, etc.	20 105	3,88
Gestion, marketing, communication, etc.	88 290	17,06
Colloques, séminaires, etc.	13 462	2,60
Service à la clientèle	21 919	4,23
TOTAL	517 633	100

Il est à souligner qu'au cours de l'année 2004-2005 le CGER a consacré 17,06 % de sa formation au développement en gestion. De plus, environ 75 % de cette formation a été donnée au Service des opérations pour le développement du potentiel de gestion des chefs d'équipe dans les ateliers de mécanique et des gestionnaires de premier niveau, et ce, dans le but d'améliorer la gestion des opérations et d'offrir un meilleur service à la clientèle.

Compétitivité des tarifs

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Maintenir les taux de location des équipements les plus représentatifs inférieurs à ceux du marché	30 %	Pourcentage d'écart avec les taux moyens du marché	29 %	- 1 %

Pour vérifier la compétitivité de ses tarifs, le CGER a comparé ses taux de location avec ceux du marché pour quatre catégories de véhicules légers. Pour ce faire, il a retenu les fournisseurs inscrits au répertoire *Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs* qui offraient les plus bas tarifs dans les 59 subdivisions administratives du ministère des Transports.

Le tableau ci-dessous montre que les taux de location du CGER ont été en moyenne inférieurs de 29 % à ceux du marché en 2004-2005. Ce tableau établit également une comparaison avec l'année précédente.

VÉHICULE	TAUX MOYEN DU MARCHÉ		TAUX DU CGER		ÉCART		% D'ÉCART	
	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005
Tourisme	828 \$	834 \$	507 \$	527 \$	321 \$	308 \$	39 %	37 %
Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2	948 \$	962 \$	720 \$	734 \$	228 \$	228 \$	24 %	24 %
Camionnette 4 portières, 1 tonne, 4 x 2	1 247 \$	1 245 \$	965 \$	984 \$	282 \$	261 \$	23 %	21 %
Fourgonnette compacte	995 \$	999 \$	646 \$	658 \$	349 \$	341 \$	35 %	34 %
Moyenne							30 %	29 %

Bien que, dans l'ensemble, le contrat du CGER et l'offre permanente couvrent les mêmes dépenses en ce qui a trait à la possession et au fonctionnement du véhicule, certains éléments diffèrent, ce qui peut expliquer en partie l'écart dans la tarification.

ÉLÉMENTS

OFFRE PERMANENTE

CGER

Âge des véhicules pour l'année 2004-2005

Véhicules de 2001 ou plus récents, en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps

Véhicules en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps, évalués sur une durée de vie utile de quatre ans pour les automobiles, cinq ans pour les camionnettes à deux portières et six ans pour les fourgonnettes et les camionnettes à quatre portières

Période de location

De 4 à 12 mois au maximum

12 mois au minimum, renouvelable

Pneus d'hiver

Coût additionnel de 115 \$ par mois

Compris dans le taux du CGER

Kilométrage

Kilométrage illimité

Kilométrage excédant 50 000 km facturé selon un taux variant de 0,11 \$ à 0,14 \$ du kilomètre selon la catégorie

Identification visuelle des véhicules

Coût additionnel

Incluse dans le tarif du CGER

Fourniture de lave-glace

Non incluse

Gratuite pour les usagers des sites de ravitaillement en carburant du CGER

Marge de profit

Incluse dans le taux

Aucune marge de profit, car le CGER est sans but lucratif

Le produit diffère sur quelques points, mais l'écart demeure significatif et les taux de location du CGER sont des plus compétitifs, d'autant plus que l'offre permanente permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 40 % par rapport au prix du marché (réf. : page 1 du répertoire).

Le principal objectif du CGER est de développer la mise en marché de son produit de location de véhicules à long terme clés en main. Ce produit répond aux besoins de la majorité des clients du Centre et permet à ce dernier de maintenir une organisation efficace et efficiente. Certains clients ont cependant besoin de louer des véhicules à court terme pour leurs activités saisonnières. Afin de répondre à cette demande, le CGER a décidé d'offrir quelques catégories de véhicules en location à court terme (six mois au minimum).

Les taux de location à court terme ont également été comparés à ceux du marché, et ce, avec les mêmes fournisseurs et les mêmes catégories que pour le long terme, sauf pour ce qui est de la camionnette 4 portières qui n'est pas en location à court terme au CGER. Il est à noter que les taux de location à court terme des fournisseurs privés sont les mêmes, mais que la tarification du CGER est plus élevée. Malgré cette différence, le tableau ci-dessous montre que les taux de location à court terme du CGER ont été inférieurs de 10 % en moyenne à ceux du marché en 2004-2005.

VÉHICULE	TAUX MOYEN DU MARCHÉ	TAUX DU CGER	ÉCART	% D'ÉCART
Tourisme	834 \$	710 \$	124 \$	15 %
Camionnette 0,5 tonne, 4 x 2	962 \$	960 \$	2 \$	0 %
Camionnette 4 portières, 1 tonne, 4 x 2	1 245 \$	Non disponible au CGER		
Fourgonnette compacte	999 \$	843 \$	156 \$	16 %
Moyenne				10 %

Pour ce qui est de l'exercice de comparaison de la tarification des véhicules lourds, plusieurs éléments entre l'offre du CGER et celle du secteur privé diffèrent. De plus, diverses hypothèses doivent être étudiées, comme la composition des équipements et la durée d'utilisation. Compte tenu du manque de données sur ces points, il est difficile de comparer les taux de location pour ce type de véhicules.

Performance financière

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Maintenir le niveau d'autofinancement	100 %	Pourcentage d'autofinancement	98,3 %	- 1,70 %

En 2004-2005, les dépenses du CGER ont été couvertes par des revenus totalisant 76 574 626 \$.

Il faut noter que les revenus du CGER en 2004-2005 comprennent une contribution du ministère des Transports de 1 376 000 \$, dont 1 096 000 \$ ont servi à couvrir les dépenses relatives aux loyers pour les espaces excédentaires et à compenser le coût des loyers qui excèdent ceux du marché. De même, un montant de 280 000 \$ a été versé pour l'amortissement du capital investi pour le remplacement du parc de souffleuses des centres de services du Ministère.

Si on exclut la contribution de 1 376 000 \$ du ministère des Transports, les revenus autonomes du CGER pour 2004-2005 sont de 75 198 626 \$, tandis que les dépenses sont de 76 522 504 \$, ce qui représente un taux d'autofinancement de 98,3 %.

ASSURER UNE GESTION EFFICACE DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

Performance opérationnelle

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Maintenir un taux de productivité des ateliers de mécanique semblable à la norme reconnue en Amérique du Nord	80 %	Pourcentage de productivité des ateliers de mécanique	79,3 %	- 0,7 %

Le taux de productivité des ateliers de mécanique correspond aux heures productives exécutées divisées par les heures productives potentielles des employés travaillant dans les ateliers de mécanique du CGER.

Les heures productives exécutées par les employés des ateliers de mécanique pour 2004-2005 sont au nombre de 345 893.

Les heures productives potentielles, quant à elles, s'obtiennent en multipliant le nombre d'employés à temps complet (ETC) travaillant dans les ateliers de mécanique par 1 500 heures productives potentielles pour une année, ce qui correspond à 436 050 heures productives potentielles pour 2004-2005.

Le résultat des heures productives exécutées divisé par les heures productives potentielles est de 79,3 %.

Contrôle des coûts d'exploitation

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT
Obtenir un taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité active équivalent temps plein comparable à celui du taux de variation des prix à la consommation	≤ 0 %	Pourcentage d'écart entre le taux d'augmentation des coûts d'exploitation par unité active équivalent temps plein et celui du taux de variation des prix à la consommation	1,13 % supérieur

Une révision complète des méthodes de calcul pour les unités pondérées a été effectuée en 2002-2003 et a amené le CGER à revoir son indicateur du contrôle des coûts d'exploitation. Afin qu'ils soient plus représentatifs, les coûts d'exploitation sont maintenant divisés par le nombre d'unités actives équivalent temps plein pour l'exercice financier plutôt que par le nombre d'unités pondérées. Le nombre d'unités actives équivalent temps plein correspond à tous les véhicules ou équipements qui ont été utilisés par un client ou par le CGER au cours de l'exercice et qui ont été pondérés en jours d'utilisation afin d'obtenir le nombre de véhicules actifs à temps plein.

Pour calculer le pourcentage d'augmentation des coûts d'exploitation par unité active équivalent temps plein, il faut soustraire 6 366 \$ du coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein de l'année 2004-2005 et le coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein de l'année 2003-2004, qui est de 6 155 \$, et diviser le résultat par le coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein de l'année 2003-2004, soit 6 155 \$.

Le taux d'augmentation du coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein du CGER en 2004-2005 est donc de 3,43 % et, selon Statistique Canada, celui du taux de variation des prix à la consommation a été de 2,30 % pour la même période, ce qui donne un résultat de 1,13 % supérieur.

Veille technologique et environnementale

OBJECTIF	CIBLE	INDICATEUR	RÉSULTAT	ÉCART
Intégrer au moins un nouvel équipement ou une nouvelle technologie à valeur environnementale, et ce, dans un but d'expérimentation	1	Nombre d'équipements ou de technologies acquis par le CGER et présentant une valeur environnementale	9	+ 8

Le CGER a introduit cet indicateur afin de mieux faire ressortir les efforts faits en cette matière. Il désire demeurer à la fine pointe de l'évolution des technologies liées à l'automobile et à la machinerie lourde. Pour ce faire, il entend mener des projets pilotes avec des véhicules utilisant des carburants moins polluants, intégrant ainsi des critères environnementaux dans son parc. Par ces gestes, le CGER contribue à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et à l'évolution du parc de véhicules public.

En 2004-2005 le CGER a fait l'acquisition de 4 berlines hybrides. Ces véhicules viennent s'ajouter aux 4 déjà acquises en 2000. Le CGER a réalisé un sondage auprès des clients utilisant les 4 berlines hybrides 2000. Les principales conclusions sont les suivantes :

- les clients sont satisfaits du niveau de confort et de l'agrément de conduite;
- les économies de carburant et, par conséquent, la réduction des gaz sont plus importantes dans le cas d'une utilisation urbaine que sur la grande route;
- un élément aussi mentionné par les clients est la bonne visibilité environnementale qui est rehaussée par l'utilisation d'un véhicule hybride;
- côté mécanique, il n'y a pas eu d'inconvénient majeur comparativement à un véhicule conventionnel;
- un élément négatif est le prix d'un véhicule de ce type.

Le CGER a également reçu en 2004-2005 les 5 camionnettes hybrides qui avaient été commandées en 2003-2004. Les caractéristiques de ces camionnettes sont les suivantes :

- une économie de carburant estimée de 10 % à 15 %;
- une consommation de carburant estimée à 14,3 litres par 100 km en ville et à 11,1 litres par 100 km sur la route, comparativement à une autre camionnette standard pour laquelle elle est estimée à 15,6 litres par 100 km en ville et à 11,4 litres par 100 km sur la route;
- le moteur ne fonctionne pas lorsque le véhicule est immobile;
- l'énergie électrique est régénérée pendant le freinage;
- le respect des normes américaines sur les émissions polluantes *Federal-Tier2/CFF LEV* et *California-SULEV*.

Afin de maintenir la veille technologique et environnementale, le CGER a participé au forum international MUTA 2004 dans le volet « les solutions électriques pour véhicules ». Les ateliers auxquels le CGER a participé ont traité des sujets suivants :

- les piles à combustible au regard des défis technologiques et la commercialisation de cette technologie;
- les véhicules hybrides des constructeurs japonais, leurs différents types d'hybride, les gains énergétiques et environnementaux et les perspectives commerciales;
- la progression des piles au lithium, les infrastructures nécessaires, la normalisation et la recharge rapide;
- les divers types d'appareils personnels de transport motorisé qui existent sur le marché;
- les véhicules à basse vitesse (VBV) électriques;
- les bus électriques dans un milieu urbain et leur autonomie.

Afin de mesurer la consommation de carburant et d'évaluer les émissions des gaz à effet de serre, le CGER est en processus d'évaluation d'une technologie qui permettra à ses clients de suivre l'évolution de la consommation de carburant de leur véhicule. Les rapports qui pourront être obtenus par les clients du CGER leur permettront de mesurer les résultats de leurs efforts de réduction d'émission de gaz à effet de serre conformément au protocole de Kyoto.

Dans le cadre du programme d'inspection et d'entretien des véhicules automobiles lourds (PIEVAL), le CGER a maintenu les contacts avec les gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'être au fait de l'évolution de ce programme. Le Centre est présentement en attente de l'acceptation de ce programme par les autorités de ce ministère.

Les mesures prises actuellement par le CGER pour réduire les gaz à effet de serre sont :

- l'utilisation d'huile régénérée dans certains véhicules;
- l'achat de flèches de signalisation remorquées à énergie solaire;
- la sensibilisation des conducteurs pour les inciter à arrêter le moteur de leur véhicule quand cela est possible;
- la programmation de l'arrêt automatique de certains moteurs de camions après 15 minutes de ralenti;
- l'installation de flèches basculantes sur les véhicules plutôt que des flèches fixes, les flèches basculantes offrant moins de résistance à l'air et réduisant par conséquent la consommation d'énergie;
- l'utilisation de lumières halogènes à faible consommation d'énergie sur les flèches de signalisation;
- la mise en place d'un programme de formation pour conducteurs, qui enseigne les meilleures techniques d'utilisation du matériel.

ENGAGEMENT **1**
ASSURER LA LIVRAISON DE VÉHICULES CONFORMES AUX SPÉCIFICATIONS ET À LA DATE INDIQUÉES DANS L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE CLIENT

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande du client et diviser ce nombre par le nombre total des véhicules livrés en 2004-2005.

Le tableau ci-dessous présente le calcul qui est fait pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que les résultats atteints par le CGER en 2004-2005.

Le nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées dans l'entente conclue avec le client en 2004-2005

Type de véhicule	Nombre total de véhicules livrés	Nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications indiquées sur le bon de commande	Nombre de véhicules livrés à la date indiquée sur le bon de commande, incluant les véhicules loués ou fournis par le CGER en attendant celui commandé	Pourcentage de conformité ⁽¹⁾	Nombre de véhicules livrés à la date indiquée sur le bon de commande et conformes aux spécifications, incluant les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant celui commandé	Pourcentage de conformité, incluant les véhicules maintenus en état de fonctionnement en attendant celui commandé ⁽²⁾
Lourd et équipement connexe	186	185	106	57 %	142	76 %
Léger	622	620	423	68 %	515	83 %
TOTAL	808	805*	529	65 %**	657	81 %***

* Trois clients se sont plaints du fait que leur véhicule n'était pas conforme.

** Ce pourcentage correspond à 529 véhicules livrés à la date indiquée, incluant les véhicules loués ou fournis par le CGER en attendant celui commandé, ce nombre étant divisé par 808.

*** Ce pourcentage correspond à 657 véhicules livrés à la date indiquée ou que le CGER a maintenus en état de fonctionnement pour un remplacement et qui étaient conformes aux spécifications, ce nombre étant divisé par 808.

(1) Le calcul du nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande se fait en additionnant le nombre de véhicules livrés conformément aux attentes des clients, incluant les véhicules que le CGER a fournis en attendant celui qui avait été commandé, et en le divisant par le nombre total de véhicules livrés.

(2) Le calcul du nombre de véhicules livrés conformément aux spécifications et à la date indiquées sur le bon de commande se fait en additionnant le nombre de véhicules livrés conformément aux attentes des clients, incluant les véhicules que le CGER a maintenus en état de fonctionnement, c'est-à-dire que les clients pouvaient utiliser en attendant le véhicule commandé, et en le divisant par le nombre total de véhicules livrés.

Il est important de noter que le CGER n'a pas le contrôle sur toutes les étapes relatives à l'achat et à la livraison des véhicules légers. La gestion de l'acquisition de ces véhicules est faite par les Services gouvernementaux du Conseil du trésor, lequel traite le dossier du CGER en même temps que ceux des différents autres ministères et organismes publics. Le CGER doit également composer avec les délais de livraison des fabricants.

ENGAGEMENT

2

ASSURER AU CLIENT, DANS LES CINQ JOURS SUIVANT LEUR LIVRAISON, LA PRÉSENTATION PAR UN FORMATEUR DES VÉHICULES SPÉCIALISÉS

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de présentations faites dans un délai de cinq jours ou moins et diviser ce nombre par le total des présentations. Il est à noter que les fins de semaine et les congés fériés sont exclus du délai de cinq jours.

Le tableau ci-dessous présente le calcul qui est fait pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que le résultat atteint par le CGER en 2004-2005.

Nombre de présentations de véhicules spécialisés qui ont été faites par un formateur du CGER ou un fournisseur dans les cinq jours suivant la livraison en 2004-2005

<u>Nombre total de présentations</u>	<u>Nombre de présentations dont le délai a été de plus de cinq jours</u>	<u>Nombre de présentations dont le délai a été de cinq jours et moins</u>
155	0	155
100 %	0 %	100 %

ENGAGEMENT

3

FOURNIR AU CLIENT LA LISTE DES VÉHICULES CIBLÉS PAR UN REMPLACEMENT AINSI QU'UNE INDICATION SUR LES MODIFICATIONS QUI SERONT APPORTÉES À LA GRILLE TARIFAIRES LE 15 SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

Pour vérifier si cet engagement a été respecté, il faut avoir la preuve qu'un communiqué présentant la prochaine tarification a été envoyé à la clientèle du CGER le 15 septembre de chaque année et que la liste des véhicules ciblés par un remplacement a été remise à chaque client.

Au début de septembre 2004, tous les clients qui possédaient des véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile avaient reçu une lettre du CGER, laquelle était accompagnée de la liste des véhicules ciblés par un remplacement. Cette lettre indiquait également aux clients qu'un conseiller du CGER devait les rencontrer à l'automne 2004 pour s'informer de leurs besoins et pouvoir établir ainsi la programmation des achats 2005-2006. En ce qui a trait aux communiqués présentant les modifications de la grille tarifaire 2005-2006, ils ont été expédiés à la clientèle du CGER le 10 septembre 2004.

ENGAGEMENT

4

FOURNIR UN SERVICE DE DÉPANNAGE, 24 HEURES SUR 24 ET 7 JOURS SUR 7, POUR TOUTE RÉPARATION OU REMORQUAGE CONCERNANT UN VÉHICULE OU UN ÉQUIPEMENT CONNEXE LOUÉ AU CGER, ET CE, PAR L'ENTREMISE DE LA LIGNE 1 888 314-CGER

Pour vérifier si cet engagement a été respecté, il faut s'assurer que le service a été efficace 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qu'aucune plainte n'a été enregistrée concernant l'absence de réponse et de prise en charge du service de dépannage en 2004-2005. Il s'avère que ce service a été efficace en tout temps en 2004-2005.

RÉPONDRE À UN APPEL DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA RÉCEPTION D'UNE PLAINTÉ VERBALE ET ENVOYER UN ACCUSÉ DE RÉCEPTION DANS LES 10 JOURS DANS LE CAS D'UNE PLAINTÉ ÉCRITE

Pour évaluer le respect de cet engagement, il faut additionner le nombre de personnes qui ont été rappelées dans un délai de 24 heures ou moins à la suite d'une plainte verbale et diviser ce nombre par le total des plaintes verbales. En ce qui a trait aux plaintes écrites, il faut additionner le nombre de plaintes pour lesquelles un accusé de réception a été envoyé dans un délai de 10 jours ou moins et diviser ce nombre par le total des plaintes écrites.

Le tableau ci-dessous présente le calcul qui est fait pour évaluer le respect de cet engagement ainsi que les résultats atteints par le CGER en 2004-2005.

Le nombre de plaintes pour lesquelles le délai de réponse a été respecté en 2004-2005

Type de plaintes	Nombre total de plaintes	Plaintes pour lesquelles le délai de réponse a été respecté	Résultat
Plaintes écrites	7	6	86 %
Plaintes verbales	7	5	71 %

Des renseignements supplémentaires sur les plaintes enregistrées au CGER en 2004-2005 se trouvent à la section « Relations avec la clientèle du présent document ».

Autres résultats

Le CGER présente quelques méthodes de calcul qui lui ont permis d'établir certains prix de revient et ratios administratifs.

Coûts administratifs

RATIO DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES

	2004-2005	2003-2004
Total des dépenses administratives du Centre administratif	4 447 614 \$	4 492 020 \$
Total des dépenses du CGER	76 522 504 \$	72 170 943 \$
Résultat	5,81 %	6,22 %

COUVERTURE DES COÛTS ADMINISTRATIFS

	2004-2005	2003-2004
Total des dépenses administratives du Centre administratif	4 447 614 \$	4 492 020 \$
Total des revenus de location et des revenus des travaux à taux horaire	61 766 729 \$	58 875 189 \$
Résultat	7,20 %	7,63 %

Prix de revient des ateliers de mécanique

	2004-2005	2003-2004
Total des coûts imputables aux opérations	25 245 314 \$	26 344 717 \$
Nombre d'heures productives potentielles	436 050	449 937
Résultat	57,90 \$ / heure	58,55 \$ / heure

Coût d'exploitation par unité active équivalent temps plein

	2004-2005	2003-2004
Coût des opérations d'entretien du parc du CGER	33 005 786 \$	31 478 274 \$
Nombre total des unités actives équivalent temps plein	5 184 *	5 114 *
Résultat	6 366 \$ / unité active	6 155 \$ / unité active

Dépenses administratives affectées aux opérations

	2004-2005	2003-2004
Dépenses administratives affectées aux opérations	2 239 572 \$	3 411 095 \$
Nombre d'employés d'ateliers de mécanique, de bureaux de zone et du Centre d'appels	350,20	368,56
Résultat	6 395 \$ / employé	9 255 \$ / employé

* Voir l'indicateur concernant le contrôle des coûts d'exploitation.

Dépenses relatives aux pièces et aux réparations externes

	2004-2005	2003-2004
Pièces	8 385 326 \$	7 847 623 \$
Réparations externes	3 415 127 \$	3 089 246 \$
Pièces et réparations externes capitalisées	1 656 268 \$	3 779 599 \$
Total	13 456 721 \$	14 716 468 \$

DÉPENSES RELATIVES AUX PIÈCES ET AUX RÉPARATIONS EXTERNES PAR RÉGIONS

	2004-2005	2003-2004
Est-de-l'Abitibi	628 335 \$	420 138 \$
Ouest-de-l'Abitibi-Témiscamingue	961 186 \$	963 996 \$
Bas-Saint-Laurent	608 568 \$	634 799 \$
Chaudière-Appalaches	1 095 841 \$	1 067 767 \$
Centre-du-Québec	908 394 \$	599 301 \$
Côte-Nord	528 287 \$	493 627 \$
Estrie	847 043 \$	948 122 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	584 163 \$	445 726 \$
Laurentides-Lanaudière	582 740 \$	702 885 \$
Mauricie	623 874 \$	685 348 \$
Est-de-la-Montérégie	742 574 \$	671 400 \$
Ouest-de-la-Montérégie	832 629 \$	928 240 \$
Montréal	1 763 322 \$	2 062 686 \$
Outaouais	499 001 \$	452 068 \$
Québec	1 362 964 \$	1 956 388 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	700 819 \$	748 111 \$
Centre administratif (incluant Centre d'appels)	186 981 \$	935 866 \$
Total	13 456 721 \$	14 716 468 \$

Taux de location des véhicules et équipements connexes

Une méthode de calcul a également été établie pour déterminer le taux de location de chaque catégorie de véhicules et d'équipements. Cette méthode tient notamment compte des éléments suivants :

- le coût d'achat
- les frais liés à l'achat
- l'intérêt sur l'emprunt
- la préparation du matériel
- les assurances
- l'identification visuelle
- la valeur résiduelle
- la vie économique du matériel
- les coûts d'entretien et de réparation
- l'immatriculation
- les frais d'administration

Lorsque tous ces éléments ont été considérés et avant de fixer officiellement le taux de location, le CGER doit le comparer avec ceux du marché.

En 2005-2006, le CGER poursuivra sensiblement les mêmes objectifs de performance, soit la qualité du service à la clientèle, l'augmentation des revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports, l'accroissement de l'expertise, de la compétence et de la mobilisation de son personnel, la compétitivité des tarifs, l'autofinancement, la productivité des ateliers de mécanique, le contrôle des coûts d'exploitation ainsi que la veille technologique et environnementale.

Le CGER entend continuer d'accroître son marché en signant des ententes de partenariat avec des municipalités afin d'assumer la gestion globale de leur parc de véhicules et d'équipements. Afin de répondre aux besoins des municipalités, les services de génie-conseil du CGER continueront d'élaborer différents devis ayant trait aux camions d'incendie et ainsi d'accroître leur expertise en cette matière.

Pour assurer la qualité de ses produits et services ainsi que celle de son service à la clientèle, le CGER compte poursuivre l'uniformisation de ses processus grâce à la certification ISO 9001:2000 qu'il a obtenue en 2004. De plus, le CGER élabore présentement l'approche de mentorat pour les gestionnaires d'exploitation régionale (GER) afin de permettre aux nouveaux cadres de profiter de l'expertise des gestionnaires les plus expérimentés.

ÉTATS
FINANCIERS
2004-2005

Fonds de gestion

DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT



RÉSULTATS ET EXCÉDENT

- NON VÉRIFIÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005		2004
REVENUS			
Locations	57 201 882	\$	54 101 176
Réparations	4 564 847		4 774 013
Carburant	9 221 092		8 117 195
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	676 677		965 107
Contributions du gouvernement du Québec (note 3)	2 174 345		2 183 169
Autres	2 735 783		1 869 501
	76 574 626		72 010 161
FRAIS D'EXPLOITATION (note 4)			
Pièces	13 161 971		12 364 299
Carburant	8 880 132		7 945 158
Salaires et avantages sociaux	15 600 726		14 197 135
Loyers	4 401 966		4 339 835
	42 044 795		38 846 427
FRAIS D'ADMINISTRATION			
Salaires et avantages sociaux	4 393 228		5 296 945
Loyers	248 698		193 547
Entretien informatique	205 194		224 646
Frais de bureau	232 298		270 572
Télécommunications	550 473		560 759
Déplacements	777 995		483 763
Contrats de service et honoraires professionnels	193 091		395 882
Publicité et marketing	67 416		46 176
Perfectionnement	174 210		81 319
Autres	195 204		203 340
	7 037 807		7 756 949
AMORTISSEMENTS			
Amortissement du matériel roulant et de l'équipement lourd	9 167 365		7 810 577
Amortissement du matériel roulant léger	9 311 940		9 368 999
Amortissement des réservoirs et pompes	212 676		169 686
Amortissement des autres immobilisations corporelles	409 947		317 399
Amortissement des actifs incorporels	1 640 725		870 895
	20 742 653		18 537 556
FRAIS FINANCIERS			
Intérêts sur marge de crédit	802 051		1 038 626
Intérêts sur dette à long terme	5 757 043		5 568 565
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	122 595		105 207
Intérêts et frais bancaires	15 560		17 613
	6 697 249		6 730 011
	76 522 504		71 870 943
BÉNÉFICE NET	52 122		139 218
EXCÉDENT au début	139 218		—
EXCÉDENT à la fin	191 340	\$	139 218
			\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

- NON VÉRIFIÉ

AU 31 MARS 2005

	2005		2004
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse	425 722	\$	716 927
Débiteurs (note 5)	12 900 356		12 318 421
Stocks (note 6)	2 667 617		2 390 048
Frais payés d'avance	965 240		532 013
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 7)	280 000		280 000
	17 238 935		16 237 409
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 7)	2 803 308		3 083 308
Immobilisations corporelles (note 8)	118 235 566		119 242 813
Actifs incorporels (note 9)	9 315 664		8 394 927
Frais d'émission de la dette à long terme	488 695		492 290
	148 082 168	\$	147 450 747
			\$
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et frais courus (note 11)	9 095 162	\$	9 930 114
Versement sur dette à long terme (note 13)	17 811 887		18 359 839
	26 907 049		28 289 953
Revenus reportés	388 769		—
Contributions reportées	4 627 811		5 706 156
Avances du Fonds de financement (note 12)	38 991 120		38 027 454
Dette à long terme (note 13)	76 976 079		75 287 966
	191 340		139 218
EXCÉDENT	191 340		139 218
	148 082 168	\$	147 450 747
			\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Administrateur du Fonds



Sous-ministre des Transports

FLUX DE TRÉSORERIE
- NON VÉRIFIÉS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005		2004	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Bénéfice net	52 122	\$	139 218	\$
Éléments sans incidence sur les espèces et quasi-espèces				
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	122 595		105 207	
Amortissement des immobilisations corporelles	19 101 928		17 666 661	
Amortissement des actifs incorporels	1 640 725		870 895	
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	(676 677)		(965 107)	
Amortissement des revenus reportés	(6 986)		—	
Amortissement des contributions reportées	(1 078 345)		(1 087 169)	
	19 155 362		16 729 705	
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Débiteurs	(581 935)		2 070 558	
Stocks	(277 569)		(324 586)	
Frais payés d'avance	(433 227)		14 851	
Créditeurs et frais courus	(834 952)		1 915 634	
Revenus reportés	395 755		—	
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec	280 000		280 000	
	(1 451 928)		3 956 457	
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	17 703 434		20 686 162	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 209 303)		(30 756 599)	
Acquisition d'actifs incorporels	(2 561 462)		(3 747 369)	
Produit de cession d'immobilisations corporelles	2 791 299		2 654 404	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(19 979 466)		(31 849 564)	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Frais d'émission de la dette à long terme	(119 000)		(219 301)	
Émission de dette à long terme	22 000 000		35 440 542	
Remboursement de la dette à long terme	(20 859 839)		(14 623 442)	
Avances du Fonds de financement	963 666		(8 717 470)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 984 827		11 880 329	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(291 205)		716 927	
ENCAISSE au début	716 927		—	
ENCAISSE à la fin	425 722	\$	716 927	\$
Intérêts payés au cours de l'année financière	5 801 776	\$	5 543 435	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

- NON VÉRIFIÉES

AU 31 MARS 2005

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., c. M-28). Le Fonds est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

Les surplus accumulés sont versés au fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées, compte tenu du fait que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Les stocks de pièces et de carburant sont évalués au moindre du prix coûtant et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre capitalisé ainsi que d'autres coûts directs. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants et en tenant compte d'une valeur résiduelle exprimée en pourcentage du coût :

	Durée de vie	Valeur résiduelle
Matériel roulant et équipement lourd	5, 10, 15 ans	12 %, 15 %
Matériel roulant léger	5 ans	20 %
Réservoirs et pompes	15 ans	—
Outillage	10 ans	—
Équipements informatiques	3 ans	—
Mobilier de bureau	5 ans	—
Améliorations locatives	5 ans	—

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Le coût peut être constitué du coût direct de la main-d'œuvre capitalisé ainsi que d'autres coûts directs. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Durée de vie	Valeur résiduelle
Logiciels	3 ans	—
Développement informatique	5 ans	—

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de la dette concernée, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Revenus et contributions reportés

Les revenus de location et les contributions du gouvernement du Québec relatives au financement des immobilisations sont reportés et virés aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les contributions du gouvernement du Québec comprennent un montant de 1 078 345 \$ (1 087 169 \$ en 2004) correspondant à l'amortissement des contributions reportées relatives au financement des immobilisations. Elles incluent également une contribution de 1 096 000 \$ servant à compenser le coût des espaces excédentaires non requis pour les activités du Fonds ainsi que le coût des loyers supérieurs à ceux du marché.

	2005	2004
Amortissement des contributions reportées, transfert d'actifs	798 345 \$	807 169 \$
Amortissement des contributions reportées, souffleuses	280 000	280 000
Loyers	1 096 000	1 096 000
	2 174 345 \$	2 183 169 \$

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2005	2004
Pièces		
Stocks au début	1 813 349 \$	1 478 832 \$
Achat de pièces, réparations externes et immatriculation	13 381 688	12 772 326
Stocks à la fin	(2 033 066)	(1 813 349)
	13 161 971 \$	12 437 809 \$
Carburant		
Stocks au début	576 699 \$	586 630 \$
Achat de carburant, entretien et permis pétrolier	8 937 984	7 861 717
Stocks à la fin	(634 551)	(576 699)
	8 880 132 \$	7 871 648 \$

5. DÉBITEURS

	2005	2004
Ministère des Transports	9 380 748 \$	9 159 027 \$
Autres ministères et organismes	1 133 375	1 277 336
Municipalités et autres	2 386 233	1 882 058
	12 900 356 \$	12 318 421 \$

6. STOCKS

	2005	2004
Pièces	2 033 066 \$	1 813 349 \$
Carburant	634 551	576 699
	2 667 617 \$	2 390 048 \$

7. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2005	2004
Solde à recevoir, sans intérêt, recouvrable par versements annuels de 280 000 \$, échéant au cours de l'exercice 2018	3 083 308 \$	3 363 308 \$
Encaissements recouvrables au cours du prochain exercice	280 000	280 000
	2 803 308 \$	3 083 308 \$

Les encaissements en capital s'élèveront à 280 000 \$ au cours de chacun des cinq prochains exercices.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel roulant et équipement lourd ⁽¹⁾	115 100 682 \$	34 748 708 \$	80 351 974 \$	78 706 423 \$
Matériel roulant léger	72 519 112	38 378 761	34 140 351	36 582 735
Réservoirs et pompes	3 417 096	1 307 265	2 109 831	2 252 481
Outillage	1 941 317	700 863	1 240 454	1 225 942
Équipements informatiques	2 218 191	1 958 333	259 858	320 412
Mobilier de bureau	41 302	31 715	9 587	14 952
Améliorations locatives	204 968	81 457	123 511	139 868
	195 442 668 \$	77 207 102 \$	118 235 566 \$	119 242 813 \$

(1) Du matériel roulant et de l'équipement lourd en cours de conception, pour un montant de 316 060 \$ (479 580 \$ au 31 mars 2004), n'ont pas été amortis.

9. ACTIFS INCORPORELS

	2005		2004	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	46 250 \$	26 648 \$	19 602 \$	— \$
Développement informatique ⁽¹⁾	12 771 924	3 475 862	9 296 062	8 394 927
	12 818 174 \$	3 502 510 \$	9 315 664 \$	8 394 927 \$

(1) Du développement informatique au montant de 557 869 \$ (2 300 559 \$ au 31 mars 2004) n'a pas été amorti.

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le Fonds dispose d'une autorisation d'emprunt temporaire auprès du ministère des Finances d'un montant maximal de 10 000 000 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, et l'emprunt est renouvelable le 31 mars 2008.

11. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2005	2004
Fournisseurs	6 086 798 \$	6 395 214 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 920 141	1 964 874
Taxes de vente	171 986	142 041
Salaires et avantages sociaux	916 237	1 427 985
	9 095 162 \$	9 930 114 \$

12. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Les avances du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peuvent excéder 50 000 000 \$. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Les avances ne comportent aucune modalité de remboursement et sont renouvelables le 31 mars 2008.

13. DETTE À LONG TERME

	2005	2004
Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Billets portant intérêts à taux fixe, remboursables par versement annuel:		
- 6,26 %, 1 792 277 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	12 099 518 \$	13 891 795 \$
- 6,15 %, échu le 1 ^{er} décembre 2004	—	3 515 107
- 6,2 %, 1 054 945 \$, échéant le 16 février 2006	22 099	1 077 044
- 6,422 %, 2 582 567 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007	13 683 471	16 266 037
- 4,761 %, 2 009 041 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2005	2 009 041	4 018 081
- 5,958 %, 1 299 094 \$, échéant le 1 ^{er} décembre 2010	7 794 562	9 093 656
- 6,094 %, 1 149 505 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2012	9 196 038	10 345 543
- 4,8 %, 1 052 601 \$, échéant le 16 juillet 2008	4 210 404	5 263 005
- 5,031 %, 948 816 \$, échéant le 16 juillet 2009	4 744 079	5 692 895
- 5,474 %, 782 656 \$, échéant le 16 juillet 2012	6 261 246	7 043 902
- 5,788 %, 725 583 \$, échéant le 16 juillet 2018	10 158 157	10 883 740
- 3,878 %, 681 250 \$, échéant le 16 janvier 2008	2 043 750	2 725 000
- 4,195 %, 766 400 \$, échéant le 16 janvier 2009	3 065 600	3 832 000
- 3,418 %, 2 500 000 \$, échéant le 29 novembre 2007	7 500 000	—
- 3,844 %, 500 000 \$, échéant le 19 janvier 2009	2 000 000	—
- 5,267 %, 1 000 000 \$, échéant le 5 mai 2014	10 000 000	—
	94 787 965	93 647 805
Versements échéant au cours du prochain exercice	17 811 887	18 359 839
	76 976 078 \$	75 287 966 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2006	17 811 887 \$
2007	15 780 747
2008	28 439 206
2009	8 224 654
2010	5 905 653

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains services de soutien administratif et technique fournis par le ministère des Transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent. Ces services ont été fournis gratuitement.

En plus des opérations entre apparentés mentionnées précédemment, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a effectué aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas mentionnées distinctement dans les états financiers.

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 637 177 \$ (608 132 \$ en 2004). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Vacances et congés de maladie

Les vacances et les congés de maladie du Fonds facturés par le gouvernement du Québec et imputés aux résultats de l'exercice s'établissent à 252 247 \$ (zéro \$ en 2004).

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Contributions recouvrables du gouvernement du Québec

La juste valeur des contributions recouvrables du gouvernement du Québec ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

Avances au Fonds de financement

La juste valeur des avances au Fonds de financement est pratiquement identique à la valeur comptable, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres à taux semblables.

Dettes à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 94 787 965 \$ (93 647 805 \$ au 31 mars 2004) s'établissait à 100 233 040 \$ (100 543 350 \$ au 31 mars 2004), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie du cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

Les valeurs comptables des instruments financiers à court terme sont représentatives de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.